

RAPPORT  
-----

L'année écoulée depuis le dernier Congrès de la F.I.A.F. a été marquée pour la Cinémathèque Française par un certain nombre d'évènements importants :

- 1° L'achèvement des travaux d'installation de son nouveau Siège : 82, rue de Courcelles.
- 2° L'inauguration des nouveaux locaux d'exposition temporaire du Musée du Cinéma.
- 3° La sortie du décret interdisant la conservation des films inflammables dans les laboratoires et confirmant, par ailleurs, le droit de la Cinémathèque Française d'assurer la conservation des films "flamme".
- 4° L'insertion (au cours des pourparlers entre l'Etat, l'Industrie et les Auteurs) dans la nouvelle loi sur le droit d'auteur, d'un paragraphe interdisant toute destruction d'une oeuvre cinématographique (négatif monté) sans l'accord préalable de l'auteur et de la Cinémathèque, alors que, jusque là, le producteur était seul qualifié pour prendre une telle décision.
- 5° Le changement de Ministre de tutelle, qui a cessé d'être le Ministre du Commerce et de l'Industrie pour devenir le Ministre des Affaires Culturelles.
- 6° Les déclarations publiques et multiples du Ministre témoignant de sa compréhension à l'égard du rôle, du travail accompli et de la mission de la Cinémathèque Française.

L'année en cours apparaît donc comme l'aube d'une nouvelle phase en France du problème de la conservation des oeuvres cinématographiques et de la Cinémathèque Française elle-même.

En contre-partie, la Cinémathèque Française a subi, à son tour, l'épreuve du feu.

Si les films ne sont pas la cause de l'incendie, il a gagné les services techniques, entraînant la perte des films partant pour ou venant de l'étranger, ainsi que des films en programmation et en vérification - et malheureusement à un moment de groupage de réexpéditions, - ainsi que les films de la Cinémathèque Internationale du Cinéma d'Enfants.

Sans insister sur ce que peut représenter financièrement la perte des copies de ces films, l'incendie a frappé la Cinémathèque Française d'une manière infiniment plus grave encore,

- en ce sens qu'elle se trouve privée des locaux nécessaires à son service de vérification, d'expédition et de programmation, d'où la nécessité de trouver des installations dans des locaux extérieurs au Siège, à l'heure même où l'on croyait avoir définitivement résolu tous les problèmes de logement et où l'on s'apprêtait à installer un laboratoire expérimental de tirage et de restauration 82, rue de Courcelles.

Sur le plan des activités propre, l'activité de la Cinéma-thèque Française, au sein de la F.I.A.F., s'est ressentie encore en 1959, de l'effort financier exigé par l'installation de la rue de Courcelles. Elle a été encore dans l'impossibilité d'avoir un programme rationnel d'échange de films en prêt illimité et limité.

Pour le même motif, l'activité de sa salle de répertoire s'est trouvée handicapée.

Sans doute, les effets ne se sont pas fait sentir dans le rythme ni dans le nombre de projections - qui sont demeurées de 3 films par jour - ni dans la qualité des films projetés, mais dans la rigueur des programmes.

Il a fallu également constater que, malgré le travail accompli, il reste encore beaucoup à faire avant d'en terminer avec le reclassement logique des collections. Pour comprendre le problème, qu'il nous suffise de dire que le classement de la seule photothèque, prévu avec des classeurs pour 500.000 photos, est celui de 2.000.000 de photos à ranger et non de 500.000.

Ces restrictions posées, précisons que d'Octobre 1958 à Juillet 1959, nous avons organisé, entre autres, dans la salle de répertoire du Musée du Cinéma, des hommages à Flaherty, Fritz Lang, Cecil B. De Mille, Al Lewin, Stanley Donen, Eisenstein, Kosintzev, Yutkevitch, Vassiliev, de Santis, projetant l'ensemble de leurs films, et un hommage, hélas ! moins complet, au génie de Louise Brooks.

Nous avons mis en route un programme sur le Théâtre et le Cinéma, où furent inscrits plus de 225 films ayant fait l'objet de la collaboration d'un auteur dramatique et d'un metteur en scène, comprenant entre autres, l'oeuvre complète de Cocteau, de Sacha Guitry, de Marcel Pagnol, de Noël Coward, comme auteurs de films.

Enfin, nous avons consacré des manifestations aux jeunes cinéastes et avons eu l'honneur, à cette occasion, de projeter, à

leur demande, et comme un hommage rendu par eux à ce qu'ils doivent à la Cinémathèque Française - en avant-première - les premières oeuvres de ces derniers, et notamment de Chabrol, Truffaut, Franju.

Sur le plan international, nous avons organisé à Cannes l'hommage à Cecil B. De Mille et deux rétrospectives consacrées aux cinémas nationaux italien et soviétique.

Nous avons souhaité y joindre les Suédois, mais ceci ne nous fut pas possible pour des raisons indépendantes de notre volonté et de celle du Festival.

En collaboration avec la Cinémathèque Brésilienne, nous avons permis la réalisation d'une rétrospective du Cinéma Français à Rio et à Sao Paulo, qui s'est ouverte sur les films Lumière et s'achèvera sur LOLA MONTES en sa version intégrale - rétrospective qui comprend tous les films envoyés à New-York, même ceux qui n'y furent pas projetés. C'est pourquoi elle est incontestablement la manifestation la plus complète sur le cinéma français réalisée à ce jour.

Nous avons coopéré et aidé aux activités des cinémathèques suivantes, par échange et prêt de films : cinémathèques de Milan, de Madrid, d'Argentine, du Brésil, du Danemark, de Suède, de Suisse, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de Russie, et Cinemateca Urugoya.

Nous nous excusons de n'avoir pu faire pour elle, en raison de nos problèmes, autant que nous l'aurions souhaité.

Nous nous excusons auprès des autres Archives de n'avoir pu encore donner suite, pour le même motif, à leur appel.

Nous avons par contre refusé toute collaboration au Festival de Venise, malgré l'appel du Comité Directeur de la F.I.A.F. et de la Cinémathèque de Milan, pour protester contre le comportement inélégant et équivoque de Monsieur Ammannati.

C'est uniquement pour Madame Genina que, à titre de prêt à la Cinémathèque de Milan, nous avons prêté, par égard pour elle, un film de son mari; mais je n'ai jamais autorisé Monsieur Ammannati à mentionner le nom de la Cinémathèque Française, comme si nous avions participé au Festival, car la Cinémathèque Française n'a pas participé au Festival.

En ce qui concerne les enrichissements en films, ils se dé-

veloppent normalement et nous espérons atteindre, dans quelques mois, au chiffre des dépôts relevé au jour de la Libération.

En ce qui concerne les documents, le rythme des enrichissements n'a pas non plus été ralenti. La coopération de la Cinémathèque Française avec les auteurs et les techniciens s'avère aussi fructueuse.

En ce qui concerne la situation financière, je tiens à rappeler que nous avons vécu pendant des années grâce à un véritable tour de force de travail, dans des conditions économiques qui peuvent faire rêver certains d'entre vous, mais qui sont dérisoires en raison des charges causées par l'importance de nos collections et de nos obligations.

La situation s'est améliorée et nous avons pu faire face aux travaux exceptionnels d'aménagement, mais, par exemple, la Cinémathèque Française n'a pas encore de salle de vision.

Il nous faudra plusieurs années encore avant d'atteindre aux budgets de plusieurs d'entre vous.